

## Contrat randonneur nuitée dans la yourte

La prestation de **31 euros** comprend :

- La nuitée en dortoir de 11 places. Lit fait avec drap housse, taie d'oreiller. Ne comprend pas le draps du dessus. Location à 3 euros ou apporter un drap-sac ou équivalent.
- Le petit déjeuner en libre-service.

**Le règlement s'effectue à l'arrivée en chèque ou espèces.**

La yourte de 27m2 est **tempérée**, des couvertures chaudes sont à disposition.

Elle se situe dans le jardin à une vingtaine de mètres de la salle où vous trouverez toutes les commodités.

La salle se compose d'une grande cuisine équipée, d'une salle à manger, d'un coin lecture, d'un vestiaire salle de bain, de deux douches, de quatre vasques et deux WC séparés.

Il y a également le nécessaire pour faire sécher vos vêtements.

Un grand local est à disposition pour ranger vélos et skis !

Attention, la yourte n'est pas privatisée, vous pouvez vous retrouver avec d'autres randonneurs ! N'oubliez donc pas vos bouchons d'oreilles !

La salle commune est réservée aux occupants de la Yourte. Elle a été pensée pour vous fournir tous les équipements nécessaires à votre passage chez nous. Dans un esprit de **convivialité et de partage**, chacun pourra laisser libre court à ses activités dans cet espace. Ainsi, nous vous demanderons d'y apporter un soin particulier et de veiller à **maintenir le lieu en l'état**, pour le bien-être des prochains arrivants

Le petit-déjeuner est inclus dans la prestation. Sous forme de buffet/libre-service. ( pain, céréales, beurre confiture, laitages, fruits et boissons )

Pour le repas du soir nous sommes en train de mettre en place différentes propositions pour vous satisfaire au mieux ( bocaux cuisinés et stérilisés à réchauffer, commande de plats avec livraison chez le traiteur, aliments de base à disposition et large choix de produits en tous genres à la fromagerie qui se situe à 200 mètres ! )

L'occupant s'engage à :

- Ne pas fumer dans l'ensemble de la structure.
- Respecter les lieux et les autres personnes en laissant propre derrière son passage.
- Respecter les consignes détaillées dans la salle notamment celles du tri sélectif.
- Quitter les lieux avant 10h.